

MAIRIE DE LANLOUP
Délibération du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2016

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 8 ; présents : 7.

L'an deux mil seize, le trente mars à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 24/03/2016

Présents : Yannick LE BARS, Inès GONSE, Michelle MENGUY, José DORÉ, Jacques THORAVAL, Gwénola BINELLI, François REBOURS.

Absent : Philippe MENGUY (procuration à François REBOURS).

Christine DENIS, trésorière à la Perception de Lanvollon, s'est excusée de ne pouvoir être présente.

M. le maire présente à l'assemblée le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal.

Sur proposition du Maire, il est décidé à l'unanimité de rajouter à l'ordre du jour le transfert des biens du CCAS.

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2015 – Commune

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015 et toutes les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Vote du compte administratif 2015 – Commune

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et toutes les décisions modificatives qui s'y rattachent, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MME GONSE, 1^{ère} adjointe, délibère sur le compte administratif, présenté par M. LE BARS, qui se résume ainsi :

	Investissements		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		47 529.05		
Opérations de l'exercice	90 404.66	133 490.58	111 764.46	185 853.18
Totaux	90 404.66	181 019.63	111 764.46	185 853.18
Résultat de clôture		90 614.97		74 088.72
Reste à réaliser	55 500.00			

- constate que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titres budgétaires aux différents comptes

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Affectation des résultats - Budget Commune

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 le Conseil Municipal à l'unanimité

- considérant le budget de la commune, statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2014

- constatant que le compte administratif fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de : 74 088,72 €

décide :

- d'affecter la totalité soit 74 088,72 € à la section d'investissement du budget primitif 2016 au compte 1068.

Objet : décisions en matière de taux de contributions directes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les trois taux de contributions directes.

Les taux votés sont donc les suivants :

- taxe d'habitation : 14,95
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,99
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63,18.

Objet : budget primitif 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget de la commune à la somme de :

- 177 598,00 € en section de fonctionnement (dépenses et recettes)
- 256 200,00 € en section d'investissement (dépenses et recettes).

Objet : Fonds de Solidarité pour le Logement

M. le Maire présente à l'assemblée le courrier du président du conseil départemental au sujet du Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Le FSL apporte aux personnes en difficulté des aides sous forme de prêts et de secours pour accéder à un logement locatif ou s'y maintenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve une contribution de la commune de Lanloup de 132,00 € (0,50 € / habitant).

Objet : point sur les travaux

- Hangar des services techniques : la plateforme a été réalisée, les travaux de construction devraient démarrer dans les prochaines semaines.

- Réseau eaux pluviales : l'intervention sur le réseau d'eaux pluviales en face de la mairie est en cours, les travaux d'aménagement du parking vont suivre.

- Cimetière : les travaux de déblaiement devraient débuter rapidement.
- Travaux sur le Kergolo : le SMEGA étudie les solutions pour buser une partie du Kergolo au nord de Kervallon.
- Bel Orient : commune en attente de devis pour solutionner un problème d'écoulement d'eaux pluviales (environ 80 m de busage).
- Travaux de voirie : à prévoir à Kergistin et au Runiou, se rapprocher de la communauté de communes car un groupement de commande est envisagé.

Objet : transfert des biens du CCAS

Le conseil municipal prévoit la dissolution du CCAS au 31 décembre 2016.

En vue de cette dissolution et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'engager le transfert des biens du CCAS à la commune et de confier cette mission aux services du Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

Questions et informations diverses

- SAGE ATG : information donnée sur la phase de consultation des documents du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo.
- CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) : une réflexion est en cours au sujet du transfert des charges relatives au PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).
- Point d'information sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Fin de la séance à 19h30

Signatures des membres présents